



8 rue A et G Dubois
37360 ROUZIERS DE TOURAINE
Tél : 02.47.56.77.77 ou 06.61.94.48.17
E-mail : chauveau.i@laposte.net contact@regards-enfance.org
Site : www.regards-enfance.org

Accueil de Loisirs Année scolaire 2022-2023

Madame, Monsieur,

Pour cette rentrée scolaire de septembre 2022, l'ALSH sera ouvert les mercredis (en période scolaire), les petites vacances (sauf celles de Noël), toute la journée.

1. **Les tarifs** sont calculés en fonction de votre Quotient Familial et suivant les données fournies par la C.A.F. Touraine (voir la fiche des tarifs ci-jointe). Les inscriptions sont **obligatoirement** à la journée pour les mercredis et pour les petites vacances, les tarifs comprennent les repas. **Aucune remise ne sera effectuée pour les enfants ne déjeunant pas à l'Accueil de Loisirs.**

2. **Le règlement intérieur** (ci-joint) à lire et à approuver sur la fiche de renseignement.

Vous trouverez donc ci-joint un dossier d'inscription pour l'A.L.S.H.

Celui-ci comprend :

- ✓ Une fiche sanitaire de liaison à remplir.
Cette fiche doit être complétée et redonnée au plus tard le 1er jour de présence de votre Enfant.
- ✓ La fiche d'inscription des mercredis de la 1^{ère} période (sept-oct. 2022) à remplir.
Cette fiche doit être complétée et redonnée avant le 11 août 2022 pour valider l'inscription sur cette période.
Pour les autres périodes, vous pouvez récupérer la fiche d'inscription correspondante, au siège de l'Association, à l'ALSH ou à la Mairie ou bien la télécharger sur notre site à la rubrique « L'Accueil de Loisirs 2021-2023 »
- ✓ Une fiche de renseignements à remplir.
Elle est valable jusqu'au 30 juin 2023 et doit nous parvenir avant le 11 août 2022.
(Pensez à nous informer de tout changement en cours d'année)
- ✓ Une fiche pour le droit à l'image à remplir (si vous ne l'avez pas déjà fournie) et une fiche d'adhésion.
Elles doivent nous parvenir avec la fiche de renseignements

Rappel : Attention le retour de la fiche de renseignements ne valide pas l'inscription de votre enfant pour chaque période, cette validation ne sera effective qu'au retour de **la fiche d'inscription.**

Cordialement.

Pour l'association REGARDS d'ENFANCE, Le Président



Mickaël CADOUR

« REGARDS D'ENFANCE »,

c'est le respect d'autrui et de ses différences, un esprit de partage au sein des activités et de la vie quotidienne.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR
ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)
REGARDS D'ENFANCE

Applicable à compter du : 01 septembre 2022

Date de la dernière mise à jour : 23 mai 2022 et validation par le Conseil d'Administration (distanciel) du : 25 mai 2022

PRÉAMBULE :

Le présent règlement doit être lu et conservé par le participant et sa famille. Il doit être approuvé sur la fiche d'inscription. Afin que chaque enfant puisse profiter pleinement de ses loisirs, nous rappelons quelques conditions indispensables à un bon déroulement.

COORDONNEES :

- L'Accueil de Loisirs est implanté à l'école de Rouziers, rue du 11 novembre.
- l'Association est enregistrée auprès de la DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale) sous le N° **037ORG0135**
- Pour tout courrier postal, l'envoyer au siège de l'Association :
Regards d'Enfance, 8 rue A. et G. DUBOIS 37360 Rouziers de Touraine (Tel : 02 47 56 77 77).
- Pour tout besoin, vous pouvez joindre la Directrice au 06.61.94.48.17 ou par mail :
chauveau.i@laposte.net et contact@regards-enfance.org

CONDITIONS D'ADMISSION :

- L'ALSH est accessible aux enfants dont les familles sont **adhérentes** à l'Association Regards d'Enfance et à jour de leur cotisation (mini 20€ + 3 enveloppes timbrées, voir la fiche d'adhésion).
- Il accueille les enfants scolarisés âgés de 3 ans révolus à 12 ans et à jour de leurs vaccinations,
- Une contribution complémentaire sera demandée pour les **familles extérieures à notre Communauté de Communes** (voir la fiche des tarifs).

INSCRIPTIONS :

- Le dossier complet et les fiches d'inscription par périodes peuvent être soit téléchargés sur le site www.regards-enfance.org, soit retirés à l'Accueil de Loisirs, soit retirés en mairie de Rouziers.
- Pour être accueilli, le dossier devra être complet avec :
 - La fiche d'adhésion (si besoin)
 - La fiche pour le droit à l'image (si vous ne l'avez pas déjà fournie ou si vous souhaitez la modifier)
 - La fiche de renseignements remplie (valable jusqu'au 30 juin 2023)
 - La fiche sanitaire de liaison remplie (valable jusqu'au 30 juin 2023)
 - La fiche d'inscription par période retournée à l'Association avant la date spécifiée sur celle-ci (voir tableau des périodes ci-dessous).
- Le nombre de places étant limité, les inscriptions par période seront **validées en fonction des dates d'arrivées des fiches**. L'Association informera au plus tôt les familles dont les enfants ne pourront être accueillis.
- En cas d'annulation de l'inscription d'un enfant par la famille :
 - ✓ **avant les 10 jours** précédant la période d'inscription, **les journées ne seront pas facturées.**
 - ✓ **après les 10 jours** précédant la période d'inscription, **les journées seront automatiquement facturées**, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'absence.

HORAIRES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS :

Mercredis de l'année scolaire (hors vacances scolaires) :

- L'ALSH est ouvert chaque mercredi (hors jour férié) en période scolaire de 9h00 à 17h00.

Vacances scolaires :

- L'ALSH est ouvert chaque jour du lundi au vendredi (hors jour férié) de 9h00 à 17h00.

MODALITES D'ACCUEIL :

Mercredis et vacances scolaires :

- Un accueil est organisé de **7h30 à 9h00** et de **17h00 à 18h30**, directement à l'ALSH.
- **Passé 9h00**, l'accès à l'ALSH n'est plus possible pour des raisons de sécurité et d'organisation de la vie en collectivité. De même, **aucun enfant ne pourra être repris entre 15h00 et 16h30** car cela entrave trop le bon fonctionnement des activités pédagogiques.

Pour toutes périodes :

- Il faut noter que pendant les horaires de fonctionnement, il n'est pas possible de récupérer l'enfant inscrit sauf en cas de rendez-vous médical (justificatif devra être fourni) et cas exceptionnel justifié.
- L'ALSH décline toute responsabilité en cas de problème survenu en dehors des horaires d'accueils.
- Une autre personne que le responsable légal peut venir chercher l'enfant à la sortie de l'ALSH. Cependant, cette personne devra faire l'objet d'une autorisation écrite de la part du responsable légal. Elle devra aussi présenter une pièce d'identité aux responsables de l'accueil. A défaut, ils ne pourront pas laisser partir l'enfant et attendront l'arrivée du représentant légal.

*Pour des questions de **responsabilité** et de respect du travail de l'équipe d'Encadrement, il est **IMPÉRATIF de respecter ces horaires**. En cas contraire, la direction de l'Accueil de Loisirs se réserve le droit de prendre les décisions qui s'imposent.*

ATTENTION : après un premier avertissement, tout retard sera désormais facturé, à savoir : 10 euros par enfant et par quart d'heure entamé.

ENCADREMENT DES ENFANTS :

- Dans le respect de la réglementation en vigueur et pour répondre aux besoins de l'animation, l'équipe est composée de personnel qualifié, une directrice (DUT Carrières sociales, BAFA, BEATEP) des animateurs BAFA (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur) ou stagiaires. Notre effectif d'encadrement est d'un animateur pour 8 quelques soient les âges des enfants.
- La directrice et les animateurs sont responsables des enfants qui leur sont confiés, aux dates et horaires définis par le règlement. L'association est assurée pour sa responsabilité civile auprès de la MAIF.
- L'organisation du programme d'activités a lieu lors des réunions de préparation et suit le projet pédagogique établi par l'équipe d'animation (affiché à l'ALSH), en conformité avec le Projet Educatif de l'Association (disponible sur le site de l'Association).
- Pour des raisons d'équilibre du rythme de la journée, un temps calme est prévu pour tous les groupes d'âge. Pour les enfants de 3 à 5 ans, celui-ci se présente sous la forme d'un temps de repos où les enfants sont allongés. Pour les enfants de 6 à 12 ans, il leur est mis à disposition des jeux et activités calmes menés par les animateurs.

RESTAURATION :

- Le repas de midi est préparé par une société de restauration (Restauval) sous convention avec l'Association, c'est la même société qui assure les repas servis quotidiennement à l'école de Rouziers, permettant ainsi une meilleure continuité de service.
- Par ailleurs, tous les matins, une collation est assurée pour chaque groupe d'âge, ainsi qu'un goûter dans l'après-midi.

- Pour les enfants présentant des allergies alimentaires, il est instamment demandé de bien le signaler auprès de la direction de l'ALSH pour que le Protocole d'Accueil Individualisé soit éventuellement mis en place afin que l'accueil de l'enfant soit le plus convivial possible.

SANTE :

- Les parents sont priés de signaler à la direction les problèmes de santé (antécédents et actuels) de l'enfant ainsi que les éventuelles difficultés de comportement en collectivité (fiche sanitaire de liaison jointe au dossier d'inscription).
- Au cas où l'enfant devrait prendre des médicaments, ceux-ci doivent être confiés à la direction, accompagnés d'une ordonnance et d'une autorisation parentale.
- Tout signe de maladie contagieuse peut représenter une éviction systématique et doit être impérativement signalé par les parents. Le retour de l'enfant devra être justifié par un certificat médical du médecin traitant.
- Les enfants présentant un état pathologique nécessitant des traitements spécifiques (asthme, allergies...) doivent impérativement faire l'objet d'un Protocole d'Accueil Individualisé.
- En cas d'accident, la direction de l'ALSH fait appel aux différents services concernés (pompiers, SAMU...) qui seront amenés à prendre les dispositions nécessaires.

RESPECT :

- Avoir un comportement sociable et faire preuve de respect.
Tout enfant se comportant de manière trop agressive ou violente, et qui pourrait se révéler dangereux pour lui-même ou pour autrui, pourra faire l'objet d'un avertissement signifié aux parents. En cas de récurrence, il pourra, sur décision de la direction de l'Accueil de Loisirs, faire l'objet d'un renvoi provisoire ou définitif. **Les journées prévues seront facturées.**
- Respecter les locaux et le matériel.
Toute dégradation matérielle volontaire est à la charge des familles.
Il est déconseillé d'apporter des objets de valeur (bijoux, walkman, game-boy, etc.). L'Association décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation d'un de ces objets.
- Les objets dangereux (couteaux, pétards, briquets, etc.) sont interdits.
- L'usage du tabac et de l'alcool est formellement interdit, et d'une manière générale, tout ce qui peut nuire à la santé.

FACTURATION :

- Suivant une obligation de la CAF, les tarifs de l'Accueil de Loisirs sont calculés et facturés en heures (voir Fiche des tarifs), mais **les inscriptions sont obligatoirement à la journée**. Ces tarifs peuvent être modifiés au maximum une fois par an, les familles en seront informées au moins un mois avant la date d'application.
- Une majoration tarifaire sera appliquée aux enfants extérieurs à la Communauté de Communes Gâtine Choisilles Pays de Racan, elle sert à compenser la subvention de la Communauté de Communes.
- Le Quotient Familial servant de référence au calcul du tarif, est celui que nous récupérons directement auprès de la CAF. grâce à une convention que nous avons signée avec elle, nous pouvons accéder à leur site et ainsi à partir du n° d'allocataire CAF obtenir le Quotient Familial de référence. L'Association s'engage à respecter le caractère confidentiel des données accessibles par le site de la CAF.
- Au cas où nous ne pouvons connaître votre Quotient Familial (absence dans le dossier d'inscription du N° d'allocataire CAF, N° d'allocataire erroné, ou que votre N° est correct mais que vous êtes, soit radié, soit que la CAF n'a pas eu tous les éléments pour calculer votre QF) l'Association vous fera parvenir un document pour vous informer du problème rencontré et vous permettant ainsi, soit de compléter votre dossier d'inscription, soit de contacter la CAF pour la mise à jour de votre dossier. Dans tous les cas, en l'absence de Quotient Familial valable, le tarif plafond sera appliqué.

- Ce Quotient Familial servant de référence au calcul du tarif, il sera mis à jour 2 fois par an dans notre base de données, en septembre et en février. En cas de réclamation, un justificatif (avec les dates d'accès au site de la CAF sera disponible sur simple demande.
- Le règlement se fera en fin de chaque période (voir tableau des périodes ci-dessous), en cas de retard de paiement, l'Association se réserve le droit de refuser toutes nouvelles inscriptions.
- En cas d'absence de l'enfant pour convenance personnelle, la journée ne sera ni remboursée, ni reportée sur d'autres périodes.
- Les absences pour maladie ne seront pas facturées, si elles sont justifiées par un certificat médical **ET** si l'Association a bien été informée au plus tard le jour même de l'absence **avant 9h00**. Pour être pris en compte, le certificat doit parvenir à l'association dans la semaine qui suit l'absence.
- En cas de pandémie, d'annulation d'ouverture par l'association ou par directives de l'Etat, les journées ne seront pas facturées.

MODALITES DE REGLEMENT :

- Le règlement des factures peut se faire par chèque, en espèces ou en chèque vacances, les autres moyens de règlements ne sont pas acceptés.

REMARQUE :

L'Association, à son regret, n'est pas actuellement en mesure d'accueillir des enfants souffrant de graves handicaps psychologiques ou moteurs (faute de personnel qualifié et de moyens techniques). Par contre, elle peut intégrer des enfants présentant des troubles "légers".

TABLEAU RECAPITULATIF DES PERIODES POUR 2022-2023 :

Période	date de la période	Nbre de jours d'ouverture	date de mise à disposition des fiches d'inscription	date limite d'inscription	date d'édition des factures	date limite de règlement
Mercredi de sept-oct	du 7-sept.-22 au 19-oct.-22	7	mer-08-juin-22	jeu-11-août-22	mer-12-oct-22	mer-09-nov-22
Vacances de la toussaint	du 24-oct.-22 au 4-nov.-22	9	mer-21-sept-22	ven-07-oct-22	ven-28-oct-22	jeu-17-nov-22
Mercredi de nov-déc	du 9-nov.-22 au 14-déc.-22	6	mer-05-oct-22	ven-21-oct-22	mer-07-déc-22	mar-27-déc-22
Vacances de Noël		ALSH Fermé				
Mercredi de jan-fév	du 4-janv.-23 au 8-févr.-23	6	mer-30-nov-22	ven-16-déc-22	mer-01-févr-23	mer-01-mars-23
Vacances d'hiver	du 13-févr.-23 au 24-févr.-23	10	mer-11-janv-23	ven-27-janv-23	ven-17-févr-23	jeu-09-mars-23
Mercredi de fév-avr	du 1-mars-23 au 12-avr.-23	7	mer-25-janv-23	ven-10-févr-23	mer-05-avr-23	mer-03-mai-23
Vacances de printemps	du 17-avr.-23 au 28-avr.-23	10	mer-15-mars-23	ven-31-mars-23	ven-21-avr-23	jeu-11-mai-23
Mercredi de avril-juin	du 3-mai-23 au 28-juin-23	9	mer-29-mars-23	ven-14-avr-23	mer-21-juin-23	sam-01-juil-23
Vacances d'été		ALSH Fermé				



Accueil de Loisirs ROUZIERS

8 rue A et G Dubois
37360 ROUZIERS DE TOURAINE
tél : 02.47.56.77.77 ou 06.61.94.48.17
E-mail : contact@regards-enfance.org
Site : www.regards-enfance.org

Tarifs A.L.S.H à partir de septembre 2022

Pour l'Accueil de Loisirs de Rouziers organisé par l'Association Regards d'Enfance
Les tarifs sont calculés sur la base du Quotient Familial CAF de chaque Famille (QF) suivant ces principes :

QF :	De 0 à 500€	De 501€ à 830€	De 830€ à 1200€	à partir 1201€
Tarif à la journée	0,9% x QF	1% x QF	1.1% x QF	1.2% x QF
Tarif à l'heure (Tj/11)	0,0818% x QF	0,0909% x QF	0,1% x QF	0,1091% x QF

Et avec :

- Pour les inscriptions à la journée des petites vacances et des mercredis
 - La journée est facturée systématiquement 11h (repas du midi et goûter compris).
 - Avec un minimum de 3€74 pour la journée
 - Avec un maximum de 14€96 pour la journée

Exemple 1 :

Pour un QF de 970€, prix calculé à l'heure → 0€97 (970 x 0.1%), soit pour la journée → 10€67 (0,97 x 11h).

Exemple 2 :

Pour un QF de 476€, prix calculé à l'heure → 0€389 (476 x 0.0818%), soit pour la journée : 4€28 (0,389 x 11h).

Exemple 3 :

Pour un QF de 316€, prix calculé à l'heure → 0€258 (316 x 0.0818%), soit pour la journée : 2€84 (0,258 x 11h) mais le prix appliqué sera pour la journée : 3€50 (tarif minimum pour la journée)

Exemple 4 :

Pour un QF de 1550€, prix calculé à l'heure → 1€691 (1550 x 0.1091%), soit pour la journée → 18€60 (1,832 x 11h) mais le prix appliqué sera pour la journée : 15€00 (tarif maximum pour la journée)

→ Tarifs applicables pour les familles domiciliées sur la Communauté de Commune (CCGCPR) ou si l'un des membres de cette famille y travaille. Pour les autres familles, une majoration de 50% sera rajoutée à la grille tarifaire ci-dessus avec un mini de 5€61 et un maxi de 22€44.

Exemple pour une famille « majorée » :

Pour un QF de 1150€, prix calculé à l'heure → 1€725 (1150 x (0.1% x 1.5)), soit pour la journée : 18€97 (1,725 x 11h).

Le règlement se fera à la fin de chaque période dès réception de la facture (suivant le tableau du règlement intérieur).



Pour l'association REGARDS d'ENFANCE,
Le Président

Mickaël CADOUR

« REGARDS D'ENFANCE »,

c'est le respect d'autrui et de ses différences, un esprit de partage au sein des activités et de la vie quotidienne.



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Accueil de Loisirs
Année scolaire 2022/23

1. ENFANT

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

GARÇON FILLE

2. CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné, Docteur

Certifie avoir examiné l'enfant et qu'il :

est à jour de tous les vaccins obligatoires (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

Date du dernier rappel Tétanos

est vacciné contre les maladies suivantes (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant) :

Hépatite B, date de vaccination

Rubéole-Oreillons-Rougeole, date de vaccination

Coqueluche, date de vaccination

Autres (préciser),

ne présente aucun signe d'affection contagieuse et est apte à la vie en collectivité

ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique d'activités physiques et sportives

suivra un traitement médical (Ordonnance OBLIGATOIRE ne pas oublier d'inscrire le nom de l'enfant sur chaque boîte)

est allergique à

Autres (préciser),

Nombre de cases cochées :

Date :

Signature :

Cachet

3. RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc...précisez,

.....
.....

AUTRES INFORMATIONS

.....
.....

4. RESPONSABLE DE L'ENFANT

Je soussigné (Nom et Prénom).....responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du Centre à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :



8 rue A et G Dubois
 37360 ROUZIERES DE TOURAINE
 Tél : 02.47.56.77.77 ou 06.61.94.48.17
 E-Mail : chauveau.i@laposte.net
 Site : www.regards-enfance.org

Fiche de renseignements pour l'inscription A L'ACCUEIL DE LOISIRS Année scolaire 2022-2023

NOM et PRENOM de L'ENFANT : M F

DATE DE NAISSANCE de L'ENFANT :/...../.....

CLASSE de L'ENFANT :

NOM et PRENOM du RESPONSABLE LEGAL :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

N° DE TELEPHONE : Fixe : Portable :

E-MAIL :@.....

NOM ET ADRESSE DES EMPLOYEURS

- du PERE :

N° de tél. :

- de la MERE :

N° de tél. :

N° de SECURITE SOCIALE DU RESPONSABLE LEGAL :/.....

N° d'allocataire CAF (REGIME GENERAL)

Nous tenons à vous informer que la CAF de Touraine met à votre disposition un service Internet à caractère professionnel qui nous permet de consulter directement les éléments de votre dossier d'allocations familiales nécessaires à l'exercice de notre mission (Uniquement votre Quotient Familial).

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux fichiers et aux libertés, nous vous rappelons que vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations en nous contactant. Dans ce cas, il vous appartient de nous fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier.

N° de matricule de l'assuré MSA (REGIME AGRICOLE)

Fournir une copie de votre dernier avis d'imposition, pour le calcul de votre Quotient Familial

ASSURANCE : ADRESSE :

N° DE CONTRAT :

N° de tél. :

ADHESION A L'ASSOCIATION

- Déjà adhérent à Regards d'Enfance
- Fiche d'adhésion jointe avec son règlement

DROIT A L'IMAGE

- Formulaire déjà fourni les années précédentes.
- Formulaire joint.

REGLEMENT INTERIEUR ET MODALITES DE PAIEMENT

- J'ai lu et approuvé le règlement intérieur

Cadre réservé à l'Association

Date réception dossier :

Signature de validation :

Je soussigné(e).....certifie conformes toutes les informations notées sur cette fiche.

Fait à..... le...../...../ 20....

Signature

« REGARDS D'ENFANCE »

C'est le **respect d'autrui** et de ses **différences**, un esprit de **partage** au sein des **activités** et de la **vie quotidienne**.



DROIT A L'IMAGE

8 rue A et G Dubois
37360 ROUZIERS DE TOURAINE
tél. : 02.47.56.77.77 ou 02.47.42.54.29
E-mail : contact@regards-enfance.org
Site : www.regards-enfance.org

<p>Cadre réservé à l'Association</p> <p>Droits valides jusqu'au :</p> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div> <p>Valideur :</p> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div>
--

JE SOUSSIGNE(E) :

NOM :

Prénom :

ADRESSE :

VILLE : **CODE POSTAL :**

AUTORISE*

- La prise d'une ou plusieurs photographies et/ou vidéos, à titre gracieux, représentant les personnes nommées ci-dessous, dans le cadre des activités et réunions collectives organisées par l'association Regards d'Enfance.

Parents :

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Enfants :

Nom : Prénom :

- La diffusion et la publication, pour une durée illimitée, d'une ou plusieurs photographies et/ou vidéos représentant les personnes nommées ci-dessus dans ces situations et dans les cadres strictement énoncés ci-après.

Les images photographiques et/ou vidéos sont destinées à **l'usage exclusif** du site Internet de l'association, de la soirée rétrospective de fin d'année, des films et photos proposés aux seuls adhérents, et de toutes publications nécessaires au fonctionnement de l'association (publicité, prospectus, calendrier, documents pédagogiques).

La présente autorisation est personnelle et incessible, et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés.

Je prends note que je conserve le droit d'accès et de rectification de ces informations (images, vidéos) et que je peux interrompre à tout moment la publication sur simple demande adressée par courriel à : contact@regards-enfance.org ou par courrier postal à l'adresse de l'association.

J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation et consens à l'utilisation des photographies ou des images mentionnées dans ce formulaire :

N'AUTORISE PAS* la prise de vue, la diffusion et la publication de toutes photographies et/ou vidéos des membres de notre famille.

Fait le à

Signatures des deux parents ou du représentant légal

* cochez votre choix

« **REGARDS D'ENFANCE** »,
c'est le **respect d'autrui** et de ses **différences**, un esprit de **partage** au sein des **activités** et de la **vie quotidienne**.



ADHESION FAMILLE

8 rue A et G Dubois
37360 ROUZIERS DE TOURAINE
tél : 02.47.56.77.77 ou 06.61.94.48.17

E-mail : contact@regards-enfance.org

Site : www.regards-enfance.org

ADULTES :

NOM : PRÉNOM :

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

VILLE : CODE POSTAL :

☎ : E-mail :

ENFANTS A CHARGE :

NOM (si différent des parents)	PRÉNOMS	ÂGE	SEXE

- Ou { Cotisation fixe : 20 €+ 3 enveloppes timbrées avec nom et adresse
 Cotisation libre : (25 € minimum)

Règlement :

- Espèces Chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de « Association Regards d'Enfance »

Cette adhésion est **valable 12 mois** à partir de la date d'adhésion.

Je certifie avoir pris connaissance des statuts de l'association.

Fait le à

Signature

<p><u>Cadre réservé à l'Association</u></p> <p><u>ADHESION valide jusqu'au :</u></p> <p>.....</p> <p><u>Valideur :</u></p> <p>.....</p>
--